



## État des discussions entre l'Observatoire des Vagues Artificielles et les porteurs de projet de la piscine de surf à Canéjan en Gironde

L'Observatoire des Vagues Artificielles (OVA) ne comprend pas les déclarations du porteur de projet, Monsieur Édouard Algayon, qui explique dans la presse qu'aucune association ne souhaite discuter avec eux (Rue89) *"pour comprendre les réalités du projet"* ou encore : *"Elles ne nous ont jamais contacté mais nous on a essayé de le faire"*.

L'OVA, qui fait partie du collectif d'opposition, a en effet consacré une réunion de travail de 4 heures en visio le 5 octobre 2022 avec l'équipe de l'Académie de la Glisse.

Suite à cette réunion et aux différents échanges téléphoniques qui ont suivi entre 2022 et début 2023, Monsieur Edouard Algayon et son équipe s'étaient engagés à fournir l'ensemble des éléments d'études et d'autorisations du projet, **avant tout dépôt de demande de permis de construire et avant de commencer le défrichement.**

Or la demande de permis de construire signée par Monsieur Philippe Algayon a été déposée en toute discrétion et validée par le Maire le 27 février 2023 et l'OVA n'a reçu à ce jour aucun élément du dossier du projet. Pourtant Monsieur Edouard Algayon avait exprimé une « **Volonté forte de transparence sur les données techniques de ce projet utilisant la technologie Wavegarden** ».

En octobre 2022, ils nous expliquaient que « **ce projet serait 100% autonome en eau avec la récupération de l'eau de pluie et qu'ils s'engageaient à ne surtout pas alimenter les 2 bassins avec l'eau du réseau d'eau potable qui a pour source des nappes souterraines profondes.** Le projet a été présenté également à la presse comme étant un modèle 100% autonome en eau de pluie. Or, dans la «demande au cas par cas» (annexée au Permis de Construire) et dans l'étude Ingetech (Assistance à la complétude du Permis de Construire - volet eau) il est spécifié, " **Les bassins seront remplis une seule fois exclusivement par de l'eau de ville (eau potable)"**.

**On peut constater le profond décalage entre les promesses de Monsieur Edouard Algayon et de son équipe et la réalité des écrits de leurs documents.**

Ils s'étaient engagés à réaliser des études pour démontrer la faisabilité de ce modèle et nous fournir une expertise sur l'impact d'une modification du cycle de l'eau sur les écosystèmes. L'OVA n'a reçu aucun document de la part des porteurs du projet. Nous avons découvert par hasard et bien après le permis de construire déposé, un début de défrichement hâtif avec des chênes pédonculés centenaires abattus sans aucune expertise faunistique et floristique sérieuse. En effet, toutes les observations ont été réalisées sur une journée seulement pour la partie faunistique et une autre pour la flore dans une période défavorable (mi-février) par Eten Environnement, au moment où la nature est en sommeil hivernal.

Au printemps 2023, l'OVA a demandé le protocole de vidange des deux bassins, en cas de vidange complète, partielle ou de trop plein (raisons sanitaires, techniques ou météorologique). Monsieur Edouard ALGAYON et son équipe ont été dans l'incapacité de répondre à cette question de base: **Comment sont stockées ou traitées les eaux de vidanges et où sont-telles rejetées ?**

En effet, des problèmes d'ordre technique peuvent nécessiter une vidange. Par exemple, la piscine à vagues d'**Alaïa Bay**, de technologie WaveGarden, située à Sion en Suisse, a procédé à **4 fermetures annuelles en 2022** pour des raisons de gros travaux. En effet, suite à des fissures importantes dans le béton et le liner qui se décolle du béton, la société Alaïa Bay a procédé à **2 vidanges complètes et 2 vidanges partielles** de ses deux bassins.

Pendant cette année 2022, c'est donc **+ de 26 millions de litres d'eau** chargée en produits chimiques désinfectants qui ont été déversés en pleine nature, proche du Rhône, afin d'effectuer les différentes vidanges du bassin. Pendant la première vidange, l'autorité environnementale suisse, alertée par des associations et des citoyens suisses, a fait une visite surprise fin janvier 2022 pour constater une vidange sauvage dans le ruisseau en bordure de la piscine de surf d'Alaïa Bay.

Le liner sans béton utilisé dans les deux bassins de l'Académie de la Glisse (Canéjan) étant complètement expérimental, il n'existe aucune structure Wavegarden en exploitation dans le monde qui utilise cette méthode de liner dans la zone de déferlement des vagues. Sur le site d'Alaïa Bay, le liner est collé au béton. Il occasionne aujourd'hui des problèmes importants sur plusieurs zones du bassin. Des plongeurs ont dû intervenir pendant plusieurs nuits en juillet 2023 pour sécuriser les fissures.

L'étude Ingetech dans le volet VRD du permis de construire semble être incomplète et ne garantit absolument pas l'autonomie du projet. En effet, nous constatons que l'évaporation est largement sous-estimée et ne prend pas en compte la faible profondeur des deux bassins (5 cm à 1 mètre sur la partie lagon) cumulée avec l'évaporation importante par l'action des vagues qui devrait augmenter fortement en situation de sécheresse ainsi que par période de vent.

Seules les données de compteurs peuvent être utilisées comme éléments d'analyse fiables. C'est pourquoi une demande de **l'ensemble des données de compteurs de consommations électriques et d'eau de l'année 2022** concernant les différents sites WaveGarden en exploitation dans le monde a été envoyée le 19 juin 2023 à WaveGarden. Une copie du document a été envoyée à Monsieur Edouard Algayon et son équipe. L'OVA n'a reçu à ce jour aucune réponse, ni de la part de Wavegarden, ni de la part des porteurs de projet.

**L'Académie de la Glisse s'était engagée à nous fournir :**

- 1) Un plan détaillé avec photos + prises d'images aériennes des arbres enregistrés dans le prévisionnels de défrichage.
- 2) Une expertise 4 saisons sur une année complète de l'ensemble de la biodiversité faune et flore, avant de démarrer le moindre défrichage.
- 3) Une expertise sur l'impact d'une modification du cycle de l'eau sur les écosystèmes, le risque d'assèchement des sols et la diminution l'approvisionnement en eau de la rivière de l'Eau de Bourde en aval.
- 4) La demande d'examen au cas par cas (pré-étude environnementale permettant d'apprécier les impacts sur l'environnement et exigée par la loi).
- 5) Les protocoles de vidange des bassins, sanitaires, cuves de stockage d'eau de pluie.
- 6) L'ensemble des déclarations et autorisations des services de l'état (ARS, Dreal, DDTM, ...).
- 7) L'étude Ingetech complète et autres études sur la thématique de la ressource en eau.
- 8) La demande de permis de construire ou le permis de construire.

Afin d'assurer un minimum de transparence concernant les données, techniques, sanitaires et environnementales sur le sujet du projet de l'Académie de la Glisse de Canéjan, **l'Observatoire des Vagues Artificielles**, va relancer des questions thématiques qui seront développées dans plusieurs fiches, en espérant obtenir des réponses fiables et sérieuses de la part des porteurs de projet.



Bien cordialement

Steven Lebel  
Président de Synapse Crew Europe  
& Responsable de la section OVA